

Entre :  
la Fourmilière, représentée par son président, Patrick De Grave  
et l'emprunteur :  
Représenté par :

Nom et téléphone de la personne responsable du matériel:

### **Article 1 / Conditions de la mise à disposition**

L'Association la Fourmilière de Saint-Jean-de-Maurienne propose la location de grands jeux en bois et de petits jeux de kermesse pour des associations et le prêt de jeux à titre gratuit aux collectivités de la 3CMA.

**Pour les associations, et collectivités hors 3CMA les tarifs sont :**

- 5€ par grand jeu

- 3€ par petit jeu

Le prêt est de 6 jeux maximum

**les associations doivent s'acquitter de :**

L'adhésion à La Fourmilière (15€ par an)

Un chèque de caution non encaissé de 300€

**Jeux en Bois empruntés :**

1	_____	4	_____
2	_____	5	_____
3	_____	6	_____

### **Article 2 / Obligations des parties :**

La Fourmilière s'engage à vérifier le contenu de chaque jeu et matériel avant le prêt et à garantir leur bon état de propreté et de fonctionnement.

L'emprunteur s'engage à rendre les jeux et matériels complets, propres et dans leurs emballages.

### **Article 3 / Retards, pertes et dégradation :**

Tout jeu perdu ou rendu inutilisable devra être remplacé ou remboursé au prix public.

Toute pièce constatée manquante et non remplacée entraînera une participation financière de 3€.

Le non-respect de ces règles entraînera l'encaissement du chèque de caution.

### **Article 4/ Modalités d'emprunt :**

Le fond de jeux de la Fourmilière est mis à disposition des collectivités ou associations selon les conditions suivantes à la condition expresse que les jeux ne soient pas prêtés ou sous-loués à un privé ou un particulier.

La durée **maximum** d'un emprunt est d'un week-end pour tous les jeux

**DATE D'EMPRUNT :**    -- -- / -- -- / -- --  
**DATE DE RETOUR PREVUE :**    -- -- / -- -- / -- --

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ en 2 exemplaires

Pour la Fourmilière,  
Patrick De Grave, Président

L'emprunteur

